GUIDE DES FORMATIONS

BENEVOLES ET PROFESSIONNELLES

SEPTEMBRE 2022

SOMMAIRE

- L'OFFRE DE FORMATIONS I
- ENCADRANT FEDERAL
  ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- ENTRAÎNEUR FEDERAL
  ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- CQP ANIMATEUR TIR A L'ARC
  ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- CQP TECHNICIEN SPORTIF
  ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- D E J E P S *(DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS)*
  ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

L'OFFRE DE FORMATIONS

LES FORMATIONS FEDERALES

La formation fédérale permet aux bénévoles investis dans les structures affiliées :

- de faire découvrir l'activité tir à l'arc aux débutants
- de les faire progresser et de leur faire maîtriser la discipline en vue de pratiquer en compétition s'ils le désirent.

Les compétences acquises en formations initiales ou continues permettent aux cadres bénévoles de proposer un enseignement de qualité au sein de leur structure.
Le dispositif est composé, à compter du 1er septembre 2022, des formations citées ci-dessous.

Formation initiale

Une offre de formation unique, composée de deux parties, est proposée à compter de septembre 2022.
La première partie correspond au premier week-end de la formation **Entraîneur Fédéral**. Elle consiste à transmettre les connaissances et compétences à l'enseignement de la démarche fédérale auprès d'un public de débutants.

Ce week-end de formation est ouvert à toutes les personnes désirant encadrer des débutants dans les clubs en vue de leurs enseigner les bases techniques. Il faut justifier de 2 ans de licence et avoir au minimum 16 ans.
A l'issue, une attestation d'**Encadrant fédéral** sera remise à chaque participant.

La seconde partie correspond à la suite de la formation diplômante **Entraîneur Fédéral.** Elle a pour objectif de développer les compétences à l'enseignement du tir à l'arc. Le titulaire de ce diplôme prend en charge un public de débutants. Il structure son intervention de façon à ce que les licenciés progressent en vue de pratiquer s'ils le souhaitent, en compétition.

Un temps de **formation à distance** (e-learning) est proposé à chaque candidat en amont de la formation en présentiel. La transmission de la majorité des connaissances se fait en ligne et constitue un préalable à la participation à la formation en présentiel.
Un accès individuel est adressé à chaque stagiaire au moment de la validation de son inscription à la formation (encadrant ou entraîneur fédéral).

Formations continues

Les formations continues diverses sont mises en place pour permettre aux encadrants et aux entraîneurs de :

-Maintenir un certain niveau de connaissances et compétences

-Aborder des thématiques vues en formations initiales afin de se les réapproprier

-Prolonger le statut «actif» de l'entraîneur (pour une durée de 3 ans)

Ces formations s'organisent sur une durée de 7 heures minimum

Les modules complémentaires constituent une offre supplémentaire de formation continue. Les thématiques sont déterminées par la fédération.
L'objectif étant de transmettre des compétences dans les domaines spécifiques suivants :

-La pratique des poussins

-La pratique et le réglage de l'arc à poulies

-La pratique des disciplines de parcours

-Le sport santé/bien être et tir à l'arc sur ordonnance

-La performance (en cours d'élaboration)

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Les Certificats de Qualification Professionnelle - CQP

- CQP Animateur tir à l'arc

Cette formation CQP animateur tir à l'arc a pour objectif de former des animateurs professionnels intervenant à temps partiel (500h / an) auprès d'un public de non licenciés, au sein de structures :

de tourisme sportif,
de centres de vacances et de loisirs
d'accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs (ACCEM).

- CQP Technicien sportif

Cette formation CQP technicien sportif a pour objectif de former des entraîneurs professionnels intervenant à temps partiel (360h / an) au sein de clubs FFTA. Son public est composé d'archers compétiteurs

La formation d'État

- DEJEPS

Ce diplôme atteste de l'acquisition d'une qualification professionnelle de coordination et d'encadrement du tir à l'arc. L'activité peut s'effectuer à temps plein, dans les domaines de l'animation, l'encadrement de tout public, la formation de cadres et le développement de structure.

ENCADRANT FÉDÉRAL

FFTa

Fédération Française de Tir à l'Arc

Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc depuis au moins 2 ans
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation

Durée

La durée minimale est de 16h

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.
Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Objectifs

L'Encadrant Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier les archers débutants et leur faire acquérir les bases techniques fondamentales de niveau 1 identifiées dans la démarche d'enseignement fédérale
- ✓ Gérer le matériel d'initiation
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Formation

Cette formation correspond au premier module de la formation Entraîneur Fédéral.

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable avant de suivre la formation en présentiel
- Formation en présentiel : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques…
- Alternance : encadrement d'un public de débutants

L'encadrant Fédéral

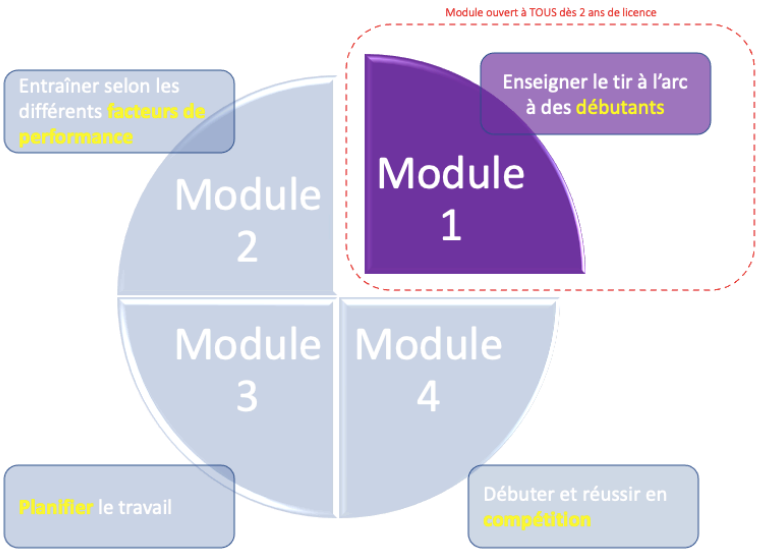

Attestation

La fédération délivre une attestation de participation à la formation à chaque candidat dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation et qu'il est capable d'encadrer une séance de tir à l'arc en toute sécurité.

Tarif

Le tarif est fixé par chaque comité régional.

ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL

FFTa

Fédération Française de Tir à l'Arc

Public (conditions d'accès)

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas fixés.

Durée

La durée minimale est de 48h

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.
Son inscription définitive est par la suite confirmée par le comité régional si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Convention

Entre le candidat, le club du candidat et le Comité Régional, est prévue la signature d'une convention de stage. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera les archers. Elle est à remettre au plus tard le premier jour de la formation.

Objectifs

L'Entraîneur Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, a vocation à :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif
- ✓ Initier et faire progresser les archers
- ✓ Préparer et accompagner les archers lors de leurs premières compétitions
- ✓ Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Formation

- Formation à distance : Accès à un espace de formation en e-learning. Cette formation à distance est un préalable avant de suivre la formation en présentiel
- Formation en présentiel : Cours, travaux dirigés, séances pédagogiques…
- Alternance : encadrement d'un public de débutant sur la saison sportive

Cette formation est composée de 4 modules de 12h minimum chacun.

L'entraîneur Fédéral

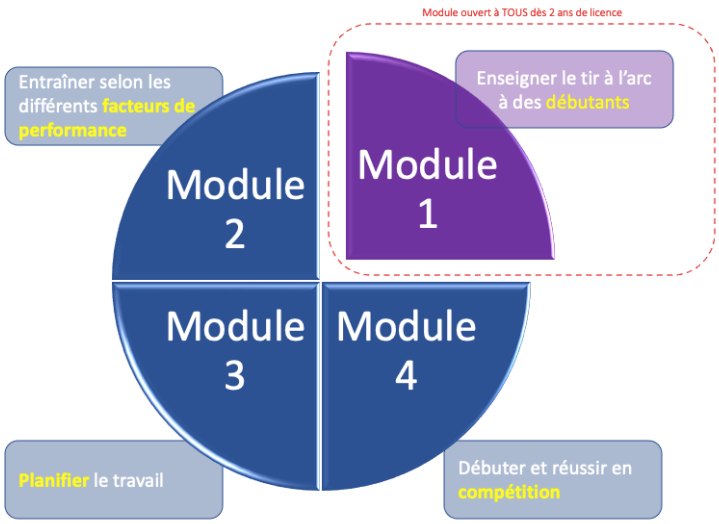

Examen

VIDEO
- Durée: 15mn

→

SEANCE PEDAGOGIQUE
- Durée: 45mn

→

ENTRETIEN
- Durée 30mn

Tarif

Le tarif est fixé par chaque comité régional.

CQP

ANIMATEUR TIR A L'ARC

FFTa
Fédération Française de Tir à l'Arc

CPNEF
Commission Paritaire Nationale Emploi Formation
Sport

OC Sport
Organisme Certificateur de la branche du Sport

Public (conditions d'accès)

- Tout public majeur en capacité de tirer à l'arc avec un matériel d'initiation
- Justifier du diplôme du PSC1 ou équivalent

Durée

La durée minimale est de 80h

Inscription

Avant le début d'une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.
Les stagiaires non licenciés se préinscrivent via le site www.ffta.fr rubrique formation CQP animateur.
Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d'accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Objectifs

L'animateur tir à l'arc exerce son activité pour un public non licencié à la FFTA principalement au sein de :
- structures de tourisme sportif
- centres de vacances et de loisirs
- centres et d'accueil collectif à caractère éducatif des mineurs (accem)

Il a vocation à intervenir à temps partiel toute l'année à concurrence de 500 heures

Formation

Cette formation en présentiel comprend plusieurs temps :

- Formation théorique
- Pratique personnelle pour appréhender et maitriser l'activité
- Séances pédagogiques avec du public
- Entretien matériel

Certification

La certification comprend 4 épreuves :

1. Une épreuve pédagogique avec un public de non pratiquants, suivie d'un entretien avec le jury.
2. Une épreuve matérielle (entretien et réparation du matériel d'initiation)
3. Une épreuve technique (tir à 15m avec un arc d'initiation. 36 flèches)
4. Une épreuve orale (présentation du projet d'animation dans la structure du stagiaire).

A l'issue des épreuves de la certification, le diplôme sera demandé lors d'un jury plénier organisé par la branche sport de la CPNEF.

Tarif

Le tarif unique est de 1200€. Il comprend les frais pédagogiques et administratifs

CQP

TECHNICIEN SPORTIF

FFTa
Fédération Française de Tir à l'Arc

CPNEF
Commission Paritaire Nationale Emploi Formation
Sport

OC Sport
Organisme Certificateur de la branche du Sport

Public (conditions d’accès)

- Avoir au moins 18 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier du diplôme du PSC1 ou équivalent
- Justifier d’un diplôme fédéral (Entraîneur 1 ou Entraîneur Fédéral minimum)
- Justifier d’un niveau de performance en TAE

Durée

La durée de formation est de 160 heures (possibilité d’allègement à 120 heures).
La durée d’alternance est de 120 heures

Inscription

Avant le début d’une formation, chaque stagiaire se préinscrit en ligne à la formation choisie via son espace licencié.
Son inscription définitive est par la suite confirmée si les conditions d’accès sont remplies et que le nombre de places disponibles le permet.

Objectifs

Le technicien sportif de tir à l’arc exerce son activité principalement au sein des associations sportives affiliées à la FFTA, auprès d’archers compétiteurs pratiquant le tir sur cible.

Il a vocation à intervenir à temps partiel toute l’année à concurrence de 360 heures.

Formation

Cette formation comprend plusieurs temps :

Formation au niveau régional :

- Formation théorique
- Suivi pédagogique avec le tuteur

Formation au niveau national

- Une semaine de formation théorique et préparation à l'examen
- Une semaine d'immersion dans une structure du PPF (pôle espoirs ou France)

Une alternance de 120h minimum est à mettre en place avec un public d'archers compétiteurs TAE de niveau régional minimum.

Certification

La certification comprend 4 épreuves :

1. Une épreuve pédagogique avec le public de compétiteurs du stagiaire, au sein de sa structure. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.
2. Une épreuve matérielle consistant au réglage d'un arc de compétition
3. Une épreuve dossier relatant l'alternance mise en place sur l'année avec les archers.
4. Une épreuve vidéo (analyse d'un archer et proposition d'un plan d'entrainement).

A l'issue des épreuves de la certification, le diplôme sera demandé lors d'un jury plénier organisé par la branche sport de la CPNEF.

Tarif

Le tarif unique est de :

- 1200€ pour les stagiaires bénéficiant d'un allègement (Entraîneur 2 ou module performance)
- 1500€ pour les stagiaires ne bénéficiant pas d'allègement (Entraîneur 1 ou Entraîneur Fédéral)

Ce tarif comprend les frais pédagogiques et administratifs

DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

FFTa
Fédération Française de Tir à l'Arc

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Public (conditions d'accès)

- Avoir au moins 18 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une expérience compétitive sur cible anglaise pendant au moins 3 saisons
- Justifier d'un niveau de performance en tir olympique
- Justifier du diplôme du PSC1 ou équivalent
- Justifier d'un projet professionnel et de structures d'alternance

Durée

La durée minimale est de 1200h réparties en 700h de formation en centre et 500h d'alternance.

Inscription

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site www.ffta.fr rubrique formation/DEJEPS.
Un entretien est mis en place afin d'évaluer la pertinence du projet de formation ainsi que du projet professionnel.

Objectifs

Le diplômé d'État exerce son activité professionnelle dans les domaines suivants :

- ✓ Mise en place de projet de développement de structures
- ✓ Animation sportive
- ✓ Encadrement de publics d'archers débutants
- ✓ Entrainement d'archers compétiteurs
- ✓ Formation d'entraineurs et d'animateurs

Formation

La formation se fait à 3 niveaux :

1 National : en CREPS ou en centre de formation.
7 semaines de formation en présentiel.
Formation en distanciel : Formation à distance via l'outil FFTA CONNECT.
Formation sous forme de visioconférence.
Neuf jours d'immersion dans une structure du PPF (pôle espoirs ou France)

2 Régional : 5 semaines dans l'année sont consacrées à la formation du stagiaire sur le terrain sous le tutorat du CTR, auprès du comité régional. Ce dernier accompagne le stagiaire sur des actions de formation de cadre (formation initiale et continues, jury d'examen) ainsi que sur des actions d'entrainement des groupes régionaux (stages jeunes, PPF régional).

3 Local : en club. Le stagiaire doit durant son année de formation :

- Encadrer un groupe d'archers débutants en complète responsabilité.
- Mener un projet d'entraînement avec des archers compétiteurs, les entrainer et les coacher en compétition.
- Mener une action de développement au sein de son club.

Certification

La certification comprend 4 épreuves :

1. Une épreuve pédagogique avec le public de débutants du stagiaire, au sein de sa structure. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.
2. Une épreuve relatant l'alternance mise en place sur l'année en tant que formateur de cadres.
3. Une épreuve relatant la mise en place d'un projet de développement au sein de la structure d'alternance.
4. Une épreuve vidéo (analyse d'un archer et proposition d'un plan d'entrainement).

A l'issue des épreuves de la certification, le diplôme sera demandé lors d'un jury plénier organisé par la DRAJES BFC.

Tarif

Le tarif unique est de :

- 6 405,00 € pour les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge

Ce tarif comprend les frais pédagogiques et administratifs

Les stagiaires ne bénéficiant pas de prise en charge peuvent contacter le service formation de la fédération pour bénéficier d'un fond d'aide fédérale